



Saint Sorlin d'Arves

Bulletin Municipal N°35

Année 2024



Chers habitants, vacanciers, et amis de Saint-Sorlin-d'Arves,

En cette nouvelle année 2025, et au nom de toute l'équipe municipale, je suis heureux de vous adresser nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité. Que cette année soit porteuse de réussites, d'initiatives collectives et de moments de partage au sein de notre belle commune.



Je tiens tout particulièrement à revenir sur les conséquences de la catastrophe naturelle survenue fin 2023. Le coût total des travaux de nettoyage et de remise en état du village, y compris de notre église, est estimé à 650 000 €. Bien que des travaux aient été réalisés en 2024, nous restons en attente de la confirmation de certaines aides financières. Le soutien de l'État, des collectivités locales et du Syndicat Pays de Maurienne demeure essentiel pour alléger cette charge et permettre la finalisation des travaux.

L'année 2024 en rétrospective : projets et réalisations significatifs

L'année 2024 a été marquée par plusieurs projets importants et réalisations pour notre commune, avec un suivi administratif et technique soutenu. Voici les principales avancées :

- ♦ **L'agrandissement de la plage de dépôt et le rehaussement de la digue** : les travaux, entièrement financés par le Syndicat Pays de Maurienne, ont considérablement augmenté la capacité de stockage des matériaux, passant de 200 m³ à 2 000 m³. Un grand merci à Yves Durbet, Président du Syndicat de Pays de Maurienne, et à son équipe pour leur réactivité et leur efficacité dans la réalisation de ces travaux.
- ♦ **Le projet de la zone du Mollard** : après plusieurs années de concertation, nous avançons avec l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie pour finaliser l'acquisition des terrains nécessaires. Le permis de construire est prévu pour 2026, avec un début des travaux anticipé pour fin 2026 ou début 2027.
- ♦ **Les projets de loisirs** : l'étude environnementale pour la tyrolienne à virages et la luge 4 saisons a été menée à bien. Nous espérons pouvoir proposer la tyrolienne à virages à partir de l'été 2025 et la luge 4 saisons dès 2026.
- ♦ **L'aménagement sécuritaire de la traversée du village (Le Four Vieux – Pierre-Aigüe)** : l'acquisition des terrains nécessaires et les travaux se poursuivent. Nous prévoyons de finaliser ce dossier et les travaux associés d'ici la fin de l'année 2025.
- ♦ **Le réaménagement de la Maison du Tourisme** : le permis de construire a été accordé le 30 juin 2023. Cependant, nous attendons encore des réponses concernant nos demandes de subventions. Par précaution, les appels d'offres seront lancés courant 2025, avec une planification des travaux prévue pour 2026.
- ♦ **Enfouissement des réseaux secs et création de l'éclairage public chemin du Four** : ce projet d'amélioration de nos infrastructures se poursuit dans le but de rendre notre village encore plus agréable et sécurisé pour les habitants et les visiteurs.
- ♦ **Restauration des trois devants d'autel de l'église** : ces travaux font suite aux dommages causés par la crue de novembre 2023 et sont en bonne voie, contribuant à la préservation de notre patrimoine.
- ♦ **Achat du centre de vacances Les Marmottes avec l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local de Savoie** : ce projet vise la création d'un pôle enfance, avec une cantine et la construction de logements saisonniers. En attendant les études et le permis de construire, le centre est actuellement loué à une société organisant des séjours pour groupes et colonies de vacances.
- ♦ **Vente des terrains et du bâtiment de l'ancienne école de Belluard à la Coopérative Laitière des Arves** : après plusieurs discussions et accords avec le Président de la coopérative et son conseil d'administration, un accord de vente a été conclu pour un montant de 695 000 €. Le terrain utilisé comme parking public restera toutefois la propriété de la commune. L'acte de vente sera signé au premier semestre 2025.

Les projets pour 2025 : une année pleine de perspectives

L'année 2025 sera marquée par de nombreux projets visant à renforcer l'attractivité et la qualité de vie de notre village. Voici les initiatives que nous prévoyons pour cette nouvelle année :

♦ Renforcer nos infrastructures pour améliorer le quotidien de nos habitants et le confort de nos visiteurs :

- * **Installation de 6 chalets abribus** : offerts à la Commune, ces chalets seront identiques à celui déjà installé sur le parking devant l'office de tourisme. Seuls les frais de transport et d'installation seront à la charge de la Commune.
- * **Création d'un passage piéton au niveau du virage de Bellevue** : ce passage facilitera l'accès des skieurs aux départs des pistes, leur évitant de marcher jusqu'à la passerelle en amont.
- * **Installation de bornes de recharge électrique** : une société privée installera des bornes de recharge sur le parking de Bellevue d'ici le printemps 2025.

♦ Soutenir nos jeunes et nos familles

: nous considérons que nos jeunes et nos familles sont la force vive et l'avenir de notre village. Dans cette optique, nous avons lancé, en partenariat avec le SIVOM des Arves, les appels d'offres pour la rénovation de l'école de Saint-Sorlin. Ce projet, essentiel à la fois pour nos enfants et pour l'attractivité de notre commune, avance bien. Les travaux débiteront à la fin du mois de juin, sous réserve de la confirmation des subventions promises.

♦ Créer un espace culturel et patrimonial

: notre musée a fermé au printemps 2024 pour permettre son aménagement dans un nouveau bâtiment à côté de l'ancienne mairie et de l'église. La construction de cet espace devrait commencer au printemps 2025, avec un objectif de réouverture d'ici la fin de l'année 2025. Ce nouvel espace permettra de mettre en valeur l'histoire de notre village, ses mœurs et ses coutumes, et sera un lieu de partage pour nos visiteurs.

♦ Restauration des objets mobiliers de nos chapelles et église

: la statue de la Vierge à l'Enfant de la chapelle des Prés Plans est actuellement en restauration. Le décor mural (dais) où est placée la statue sera restauré à compter du printemps 2025. Ces travaux permettront de préserver notre patrimoine religieux et culturel.

♦ Les remontées mécaniques : un dossier en suspens

: depuis plusieurs années, nous sollicitons des explications détaillées de la SAMSO concernant la concession de la délégation de service public. En l'absence de réponse concrète, nous avons lancé un audit auprès de la SAMSO. En fin d'année 2024, le rapport d'audit a été transmis, accompagné de nos questions et demandes de documents, notamment concernant les données Skidata, le respect du taux d'investissement de 20 % par an, ainsi que le calcul de la taxe "loi montagne" et de la redevance. Leur réponse est en cours d'analyse par nos services et partenaires juridiques et comptables.

Parmi les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, l'incertitude budgétaire de l'État, avec la suspension des engagements de financement pour certains fonds de subventions, constitue une réelle source de préoccupation. Toutefois, nous restons mobilisés pour maintenir la dynamique de notre développement.

Je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des partenaires institutionnels, du Département de la Savoie à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en passant par la 3CMA et le Syndicat Pays de Maurienne, pour leur soutien indispensable à nos projets. Nos commerçants, associations, acteurs socio-professionnels, le personnel de l'office de tourisme, de la SAMSO et de la mairie ainsi que tous les acteurs locaux jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de notre village et notre station et je leur adresse toute ma gratitude.

Chères Saint-Sorlinoises, chers Saint-Sorlinois, en dépit des défis, notre force réside dans l'unité. Ensemble, nous continuerons à faire de Saint-Sorlin-d'Arves un village où il fait bon vivre, un village solidaire, tourné vers l'avenir.

Avec mes plus sincères salutations,

Fabrice BAUDRAY,
Maire de Saint Sorlin d'Arves.

Vous trouverez ci-après l'ensemble des délibérations prises par le conseil municipal. Les comptes-rendus des séances sont consultables en mairie ou sur le site internet de la mairie : <https://mairie-saintsorlindarves.fr/>

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 05 Février 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BAUDRAY Fabrice, BALMAIN Christophe, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie SAMBUIX Xavier

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

1 - Projet de création de remontée mécanique Téléporté Liaison Express – Instauration de servitudes relevant de l'article L342-20 du code du tourisme : réponse aux conclusions du commissaire-enquêteur et poursuite de la procédure

REPORT de ce sujet à une prochaine séance

2 - Marchés publics de travaux – travaux de réparations de voirie, d'aménagement de voirie, de réseaux divers, de terrassement et de déneigement – Adhésion à un groupement de commandes – Désignation de la Commune de Saint Sorlin d'Arves comme coordonnateur – Autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes – Autorisation de signer le marché de travaux

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du lancement d'une procédure adaptée ouverte en vue de la passation de marchés de travaux de réparations de voirie, d'aménagement de voirie, de réseaux divers, de terrassement et de déneigement ;

APPROBATION de l'adhésion de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;

APPROBATION d'assurer la responsabilité de coordonnateur de ce groupement de commandes ;

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive de ce groupement de commandes et toutes les pièces de l'accord-cadre, des bons de commande et de leurs avenants éventuels à intervenir au nom de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves pour les travaux de réparations de voirie, d'aménagement de voirie, de réseaux divers, de terrassement et de déneigement ;

INSCRIPTION des crédits nécessaires à ce marché au budget.

3 - Modification du tableau des emplois avec création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Décision : 11 voix pour

MODIFICATION comme suit du tableau des emplois de la commune avec suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet 35 heures et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet 35 heures

ADOPTION du tableau des emplois prenant effet au 15 février

4 - Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,
AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans à compter du 01/01/2024.

5 - Contrat Espace Valléen Arvan-Villardards 2021-2027 - Définir et déployer un schéma directeur VTT- VTTAE pour le territoire, en concertation avec l'ensemble de la Maurienne, à destination des différentes cibles de pratiquants

REPORT de ce sujet à une prochaine séance

6 - Cession gratuite de la copropriété Les Nivéoles à la Commune

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du transfert de propriété à titre gratuit entre la Copropriété Les Nivéoles et la Commune d'une superficie de terrain de 384 m² sur la parcelle cadastrée sous le numéro A1577
AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à l'accomplissement des formalités de transfert de propriété.

7 - Achat de terrains pour la création d'une piste d'accès à la plage de dépôt de l'Eglise

Décision : 11 voix pour

APPROBATION d'achat des parcelles suivantes :

Lieu-dit Baracuchet, parcelles cadastrées section F sous les n° 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696 et 1149

Lieu-dit L'Epine, parcelles cadastrées section F sous les n° 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704 et 707

FIXATION du prix d'achat des terrains à 3 € le m²

INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget de la Commune

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer les compromis de vente, l'acte notarié et tous documents s'y afférents.

8 - Demande de Mr Christian GIMENO pour la location de la maison cantonnière

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la location de la maison cantonnière à Monsieur GIMENO Christian si et seulement si l'activité commerciale projetée est dans le secteur du loisir et/ou du sport avec petite restauration et boissons.

DEMANDE une présentation plus détaillée de son projet.

9 - Assignation devant le tribunal judiciaire d'Albertville – affaire ARC VALLEE Taxe de séjour forfaitaire 2002 à 2021 – autorisation de prendre un avocat et agir en justice

Décision : 11 voix pour

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour agir en justice et prendre avocat pour cette affaire
DESIGNATION de Maître Eric LE GULLUDEC, avocat, 32 cours Jean Jaurès, 38000 GRENOBLE, et autorisation à ester devant le tribunal judiciaire d'Albertville ou toutes autres juridictions au nom de la Commune de SAINT SORLIN D'ARVES

10 - Crues torrentielles des 14 novembre et 13 décembre 2023 – Demande d'aides financières

Décision : 11 voix pour

APPROBATION des demandes d'aides financières via le guichet unique auprès du Département et de l'Etat et notamment au titre du fonds risques érosions exceptionnels (FREE), Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) et de la dotation de solidarité (DSEC)

SOLLICITATION du Département et de l'Etat une aide financière la plus élevée possible

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce dossier.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 08 avril 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIX Xavier

ABSENTS : MME JOSSERAND Clara (pouvoir à RAMOS CAMACHO Marie)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

1 - Approbation des comptes de gestion 2023 de la Commune et budget annexe remontées mécaniques

Décision : 11 voix pour

Après vérifications, approbation des comptes de gestion 2023 des remontées mécaniques et de la commune.

2 - Approbation des comptes administratifs 2023 de la Commune et budget annexe remontées mécaniques

Décision : 10 voix pour

Après l'approbation du compte de gestion 2023 des Remontées Mécaniques, approbation du compte administratif 2023 des remontées mécaniques.

Décision : 10 voix pour

Après l'approbation du compte de gestion 2023 de la Commune, approbation du compte administratif 2023 de la Commune.

3 - Affectation des résultats budget commune et budget annexe des remontées mécaniques

Décision : 11 voix pour

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2023 des Remontées Mécaniques : report du déficit de 10 789,32 € au budget primitif 2024.

Décision : 11 voix pour

Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2023 de la Commune comme suit :
1 318 879,14 € au compte 110 report à nouveau et inscription des résultats au budget primitif 2024.

4 - Vote des taux des taxes directes locales 2024

Décision : 11 voix pour

MAINTIEN des taux 2023

FIXATION des taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

taxe d'habitation : 18,41 %

taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,55 %

taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96,85 %

5 - Approbation des budgets primitifs 2024 de la Commune et du budget annexe des remontées mécaniques

Décision : 11 voix pour

Approbation du budget primitif 2024 des Remontées Mécaniques s'élevant à 54 289,32 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0 € en recettes et dépenses d'investissement.

Décision : 11 voix pour

Approbation du budget primitif 2024 de la Commune s'élevant à 5 107 444,14 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 2 145 520,60 € en recettes et dépenses d'investissement.

6 - Recrutement d'agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activités

Décision : 11 voix pour

DECISION de recruter des agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité pour les emplois suivants :

- 1 adjoint technique contractuel du 17 juin au 30 août 2024 ayant pour principale mission : aide à l'entretien du fleurissement et des espaces verts, entretien des voies et aide à la mise en place technique des diverses manifestations estivales, à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 adjoint technique du 08 juillet au 16 août 2024 ayant pour principale mission l'entretien des voies, le fleurissement, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 conducteur de transport collectif du 06 juillet au 30 août 2024 à temps complet 42 heures hebdomadaires
- 1 agent d'accueil durant l'ouverture de l'église du 03 juillet au 30 août 2024 à temps non complet 21 heures hebdomadaires ayant pour principale mission l'ouverture et le gardiennage de l'église pendant les heures d'ouverture de l'église.
- 3 adjoints techniques contractuels du 01 juillet au 31 août 2024 à temps complet 42 heures hebdomadaires ayant pour principale mission : accueil, information, distribution des karts au public pour l'activité communale « mountainkart », petits travaux d'entretien des karts
- 2 adjoints techniques contractuels du 17 juin au 31 août 2024 à temps complet 35 heures hebdomadaires ayant pour principale mission : entretien et vérifications des pistes VTT.

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires aux recrutements et notamment l'appel à candidature, la signature des contrats et toutes pièces nécessaires

INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget primitif 2024 de la Commune.

7 - Subvention du budget de la Commune au budget annexe des remontées mécaniques

Décision : 11 voix pour

DECISION de verser une subvention du budget primitif 2024 de la Commune au budget 2024 des remontées mécaniques à hauteur de 54289,32 €

8 - Subventions 2024 aux associations locales

Décision : 11 voix pour

FIXATION des montants des subventions aux associations pour l'année 2024 comme suit :

Les Petits Diables :	100 000 € (11 voix pour)
Office de Tourisme :	400 000 € (11 voix pour)
Superkids :	30 000 € (11 voix pour)
Ski Club L'Etendard :	30 000 € (10 voix pour)
Souvenir Français :	350 € (11 voix pour)
Arvan Tennis Club :	1 800 € (11 voix pour)
St So Air Force :	3 000 € (11 voix pour)
St Jean Baptiste :	1 000 € (11 voix pour)
Trail de l'Etendard :	8 000 € (11 voix pour)

Maurienne Judo	500 € (11 voix pour)
CAM RUGBY	100 € (11 voix pour)
MLD VTT	200 € (11 voix pour)
Régul'Matous	100 € (11 voix pour)
Le Pied à l'étrier	200 € (11 voix pour)
Les Bleuets de Maurienne	200 € (11 voix pour)
Nautic Club Mauriennais	200 € (11 voix pour)
Union Athlétique de Maurienne	100 € (11 voix pour)

INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget primitif 2024 de la commune

9 - Approbation des conventions d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme, Les Petits Diabes, le Ski Club L'Etendard et Arvan Tennis Club

Décision : 11 voix pour

APPROBATION des conventions à intervenir entre l'association « Office de Tourisme » et la Commune, entre « Les Petits Diabes » et la Commune, entre l'association « Ski Club L'Etendard » et la Commune et entre l'association « Arvan tennis Club » et la Commune.

10 - Instauration de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Décision : 11 voix pour

INSTAURATION de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions exposées ci-dessus.

11 - Autorisations de passage pour travaux d'agrandissement de la passerelle sur un terrain communal cadastré sous le n°157 section B

Décision : 11 voix pour

AUTORISATION donnée à la SAMSO pour réaliser des travaux d'agrandissement de la passerelle skieurs sur la parcelle communale ci-dessus référencée

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.

12 - Projet de création de remontée mécanique Téléporté Liaison Express – Instauration de servitudes relevant de l'article L342-20 du code du tourisme : réponse aux conclusions du commissaire-enquêteur et poursuite de la procédure

Report à une prochaine séance

Liste des délibérations de la Commission Administrative du CCAS du 08 avril 2024

PRESENTS : MM. BAUDRAY Fabrice, DIDIER Guy, DAULIACH Gaëtane, SAMBUIX Xavier, NOVEL Dominique, PARISEL Thérèse, GUERIN Martine, VIAL Brigitte

ABSENTS : MM. BALMAIN Christophe

Madame Gaëtane DAULIACH a été désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte de gestion 2023

Présentation du compte de gestion 2023 du CCAS établi par le percepteur.

Décision : 8 voix pour

Après vérifications, approbation du compte de gestion 2023 du CCAS.

2 - Approbation du compte administratif 2023

Décision : 7 voix pour (Fabrice BAUDRAY ne prend part ni au vote ni au débat)

La Commission Administrative du CCAS approuve le compte administratif 2023 du CCAS comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de clôture 2022 : (1)	+ 11 503,61 €	- 132,70 €
Part affectée à l'investissement (2)	- 132,70 €	
Dépenses 2023 : (3)	- 3 410,59 €	- 550,00 €
Recettes 2023 : (4)	+ 13 414,25 €	+ 424,42 €
Résultat 2023 : (5) = (3) + (4)	+ 10 003,66 €	- 125,58 €
Résultat de clôture 2023 : (1) + (2) + (5)	+ 21 374,57 €	- 258,28 €

3 - Affectation des résultats 2023

Décision : 8 voix pour

Affectation du résultat cumulé 2023 de fonctionnement soit 21374,57 € comme suit : 258,28 € au compte 1068 recettes investissement et 21116,29 € au compte 110 report à nouveau
Inscription des résultats 2023 au budget primitif 2024 du CCAS.

4 - Approbation du budget primitif 2024

Décision : 8 voix pour

Approbation du budget primitif 2024 du CCAS s'élevant à 34116,29 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 16 308,28 € en recettes et dépenses d'investissement.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 03 juin 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, SAMBUIS Xavier
ABSENTS : MME RAMOS CAMACHO Marie (pouvoir à JOSSERAND Clara)

Madame DAULIACH Gaëtane a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

1 - Organisation des modalités de la concertation préalable, prévue au code de l'environnement, relative au projet d'aménagement d'une tyrolienne à virages et d'une luge 4 saisons sur la commune de Saint Sorlin d'Arves

Décision : 11 voix pour

DECISION d'organiser une concertation préalable

APPROBATION des modalités d'organisation de la concertation préalable

MANDAT donné à Monsieur le Maire pour engager la concertation préalable (publication de l'avis selon les modalités réglementaires)

2 - Convention entre la commune et le Syndicat de Pays de Maurienne (SPM) actant pour le remboursement des frais engagés par la commune lors des curages de la plage de dépôt du ruisseau de l'Eglise suite aux crues de novembre et décembre 2023

Décision : 11 voix pour

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention entre la Commune et le Syndicat de Pays de Maurienne

3 - Réhabilitation du bâtiment du presbytère et création de logements : ajout des parcelles F781 et F782 dans l'assise foncière

Décision : 11 voix pour

DECISION D'AJOUTER des parcelles communales relevant du domaine privé de la commune et cadastrées sous les n° 781 et 782 section F

Les contenances cadastrales des parcelles F 1198, 1482, 1133, 1484, 781 et 782 seront définies ultérieurement lors de l'établissement du document d'arpentage final.

4 - Désaffectation et déclassement du musée actuel du domaine public communal

Décision : 11 voix pour

CONSTAT que l'ensemble immobilier dont le déclassement est proposé est aujourd'hui inutilisé
PRONONCIATION du déclassement au jour de la délibération de l'ensemble immobilier situé au lieu-dit L'Eglise constitué de terrains et bâtiment de l'ancien presbytère/cure.

5 - Achat de terrains pour la création d'une piste d'accès à la plage de dépôt de l'Eglise

Décision : 11 voix pour

APPROBATION d'achat des parcelles F705 et F708

FIXATION du prix d'achat des terrains à 3 € le m²

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer les compromis de vente, l'acte notarié et tous documents s'y afférents.

6 - Délégations complémentaires du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de déléguer à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat :

Création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

Réception des dons et legs non grevées de conditions et de charges

7 - Décision modificative budget primitif commune

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de modifier le budget primitif 2024 de la commune comme suit :

Investissement dépenses compte 10226 : + 180 €

Investissement dépenses compte 23 : - 180 €

8 - Avenant 4 à la convention de délégation de service public des remontées mécaniques

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du projet d'avenant 4 à la convention de délégation de service public des remontées mécaniques et domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves en précisant que les dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques durant les saisons d'été doivent être fixées conjointement entre le délégataire et la commune en début de chaque année.

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant et tous documents s'y rapportant.

9 - Antependium du Rosaire conservé dans l'église Saint Saturnin : demande d'inscription au répertoire départemental et demande de classement au titre des monuments historiques

Décision : 11 voix pour

DEMANDE l'inscription de l'antependium du Rosaire au répertoire départemental

DEMANDE le classement de l'antependium du Rosaire au titre des Monuments Historiques

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.

10 - Protection sociale complémentaire : mandatement du centre de gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le risque Prévoyance.

Décision : 11 voix pour

ENGAGEMENT dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance »

MANDAT donné au CdG73 afin de mener pour le compte de la collectivité la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance » et s'engage à lui communiquer les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effectifs, L'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CdG73 après nouvelle délibération de la collectivité.

11 - Avenant 1 à la convention d'expérimentation conclue le 21/06/2021 avec la SAMSO

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de l'avenant 1 à la convention d'expérimentation conclue le 21/06/2021

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant et procéder au règlement de la somme de 5328,61€ HT soit 6394,33 € TTC.

INSCRIPTION des crédits nécessaires au budget de la Commune

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 1er juillet 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier
ABSENTS : MME DAULIACH Gaëtane (pouvoir à RAMOS CAMACHO Marie)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

1 - Convention de mandat confiée par la Commune à la SAMSO pour la perception des recettes au titre de la prestation de commercialisation de l'activité Mountain Kart

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la passation d'une convention de mandat entre la Commune et la SAMSO pour la perception des recettes liées à l'activité mountain karts

MANDAT donné à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention de mandat avec la SAMSO et tous documents subséquents

2 - Approbation des tarifs été 2024 pour l'activité Mountain Kart

Décision : 11 voix pour

APPROBATION des tarifs pour l'activité mountainkart pour l'été 2024 comme suit :

- Package Remontées Mécaniques + location kart : 1 montée RM + 1 location kart :

Adultes et enfants à partir de 12 ans : 23,50 €

Enfants moins de 12 ans : 21,50 €

- Tarif groupe : 15 personnes minimum : 10% + 1 gratuité

- Location kart 14,30 €

Carte pass'partout :

Package Remontées Mécaniques + location kart :

Adulte et enfants à partir de 12 ans : 19,90 €

Enfants moins de 12 ans : 18,20 €

Location kart : 12,10 €

Les jours et heures d'ouverture de l'activité seront basés sur ceux des remontées mécaniques
MANDAT donné à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires à cette activité dont la signature de tous documents relatifs à cette activité.

3 - Demande d'implantation d'un tapis skieurs par l'Ecole de Ski Français de Saint Sorlin d'Arves sur parcelles communales

Décision : 11 voix pour

AUTORISATION donnée à l'Ecole de Ski Français de Saint Sorlin d'Arves représentée par son directeur pour implanter un nouveau tapis skieurs sur les parcelles communales citées ci-dessus
Comme stipulé dans la demande, le nouveau tapis skieurs sera implanté en lieu et place de l'ancien
AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

4 - Demande de permis de construire de BAUDRAY Philippe : désignation d'un conseiller municipal pour signer les documents et décisions d'urbanisme relatifs à cette demande

Décision : 10 voix pour

DESIGNATION de Madame JOSSERAND Clara pour signer tous documents et décisions d'urbanisme relatifs au dossier de demande de permis de construire de Monsieur BAUDRAY Philippe enregistré sous le n°PC7328024R1015

5 - Régularisation foncière au lieux-dits Belluard, Le Gorret et Malcrozet de l'emprise de la route départementale 80b sur terrain communal et projet de vente à la Coopérative Laitière des Arves

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la vente des bâtiments et terrains communaux à la coopérative laitière des Arves

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour réaliser et signer les documents d'arpentage et de division des parcelles nécessaires pour la vente et la régularisation de l'emprise de la route départementale 80b et tous documents nécessaires.

Liste des délibérations du du Conseil Municipal du 22 juillet 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier
ABSENTS : M CHAIX Philippe (pouvoir à BAUDRAY Fabrice)

Madame DAULIACH Gaëtane a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

1 - Projet d'aménagement d'une tyrolienne à virages et d'une luge 4 saisons sur la commune de Saint Sorlin d'Arves – Bilan de la concertation préalable

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du bilan de la concertation du projet d'aménagement d'une tyrolienne à virages et d'une luge 4 saisons sur la commune.

Le bilan n'est pas de nature à remettre en cause le projet d'aménagement d'une tyrolienne à virages et d'une luge 4 saisons.

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer tout acte et prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

2 - Autorisation SAMSO pour l'implantation du nouveau télésiège des Trois Lacs sur terrains communaux cadastrés section C sous les n° 1366, 1367, 1368, 1369, 1484 et 7

Décision : 11 voix pour

AUTORISATION donnée à la SAMSO pour implanter le nouveau télésiège des Trois Lacs et réaliser les travaux nécessaires à ce projet sur les terrains communaux cadastrés section C sous les n° 1366, 1367, 1368, 1369, 1484 et 07

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires liés à ce projet.

3 - Convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Savoie

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer avec le Centre de gestion de la Savoie la-dite convention pour une durée d'un an à compter de la date de signature, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

4 - Fixation de prix de vente d'écusson

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la vente d'écussons

FIXATION du prix unitaire d'un écusson à 10 €

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour établir et signer tous documents nécessaires.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 1er octobre 2024

PRESENTS : MM. BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, BALMAIN Christophe, RAMOS CAMACHO Marie

ABSENTS : Mr SAMBUIS Xavier (pouvoir à Mr BAUDRAY Fabrice), Mr ARNAUD Marc (pouvoir à Mr DIDIER Guy)
Mme JOSSERAND Clara (pouvoir à Mme RAMOS CAMACHO Marie)

Madame DAULIACH Gaëtane a été élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

1 - Révision libre de l'attribution de compensation 2024 – reversement de la dotation touristique

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la révision libre de l'attribution de compensation au titre de l'année 2024 selon le montant précisé ci-avant.

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

2 - Délégation de service public pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'équipements de loisirs (luge 4 saisons et tyrolienne à virages) : Approbation du principe de la délégation de service public

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du principe de dévolution de l'exploitation du service public de luge « 4 saisons » et de tyrolienne à virages à une S.E.M.O.P. (Société d'Economie Mixte à Opération unique), au moyen d'une convention de délégation de service public.

MANDAT donné à Monsieur le Maire pour engager toutes les formalités à cet effet, et notamment la procédure de publicité et de recueil des offres selon les modalités prévues par le Code de la Commande Publique, à savoir l'insertion d'un avis d'appel public à concurrence au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et dans une publication spécialisée correspondant au secteur économique concerné.

3 - Itinéraires raquettes Saint Sorlin d'Arves

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du projet d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Savoie (PDESI 73) des parcours Saint Sorlin d'Arves (Sorlinette, La Balme, la Panoramique et le Col de la Croix-de-Fer) reportés sur la carte ci annexée) :

ENGAGEMENT de :

- conserver le caractère public et ouvert de ces itinéraires,
- gérer et entretenir le parcours dont la commune est gestionnaire (Sorlinette) et à allouer les moyens nécessaires à la mise en place d'un balisage qualitatif et conforme au plan de balisage chaque hiver
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, auprès des acteurs concernés, pour garantir autant que faire se peut la bonne gestion des itinéraires La Balme, la Panoramique et le col de la Croix-de-Fer et la mise en place d'un balisage qualitatif et conforme au plan de balisage chaque hiver.

4 - Demande de déclaration préalable de travaux (DP) déposée par la SCI EMMEL : désignation d'un conseiller municipal pour signer les documents et décisions d'urbanisme relatifs à cette demande

Monsieur le Maire, étant personnellement concerné, ne prend part ni au débat ni au vote.

Décision : 9 voix pour

DESIGNATION et AUTORISATION donnée à Monsieur BOUVET Jean-Yves pour signer tous documents et décisions d'urbanisme relatifs au dossier de demande de déclaration préalable de travaux (DP) déposée par la SCI EMMEL enregistrée sous le n°DP7328024R5015

5 - Demande de restauration d'un chalet d'alpage et demande d'autorisation d'urbanisme déposées par Mr BAUDRAY Fabrice et instauration d'une servitude administrative de limitation d'usage : désignation d'un conseiller municipal pour signer les documents et décisions d'urbanisme relatifs à ces demandes et à l'instauration de servitude administrative

Monsieur le Maire, étant personnellement concerné, ne prend part ni au débat ni au vote.

Décision : 9 voix pour

DESIGNATION et AUTORISATION donnée à Monsieur BOUVET Jean-Yves pour signer tous documents et décisions d'urbanisme relatifs au dossier de demande d'autorisations d'urbanisme déposées par Monsieur BAUDRAY Fabrice pour la restauration d'un chalet d'alpage ainsi que l'arrêté municipal d'instauration de servitude administrative de limitation d'usage.

6 - Déclassement et désaffectation d'une partie du chemin communal situé entre les parcelles 791, 792 et 804 section F lieu-dit L'Eglise

Décision : 11 voix pour

CONFIRMATION de la désaffectation de cette partie de l'ancien chemin communal (située entre les parcelles 791, 792, 804 et 790 section F)

APPROBATION du déclassement de cette partie de chemin en vue de son transfert dans le domaine privé de la Commune

APPROBATION de la vente d'environ 6 m² (partie jouxtant la parcelle 790 en rose sur le plan annexé) aux consorts Vachon, propriétaires de la parcelle F790 : superficie à déterminer après la réalisation d'un plan de division définitif

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

7 - Autorisation de principe pour la vente d'une partie du chemin communal déclassé et désaffecté (6 m² environ) à la Copropriété Les Sorbiers

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la vente d'une partie du chemin désaffecté. Un document d'arpentage doit être réalisé sur demande et à la charge des demandeurs (Copropriété Les Sorbiers)

FIXATION du prix de vente à 60 € le m². Les frais notariés et autres sont à la charge des demandeurs

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour réaliser et signer tous documents s'y afférents.

8 - Rapport triennal sur l'artificialisation des sols (2021-2023)

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du rapport triennal sur l'artificialisation des sols portant sur la période 2011-2021 et 2021-2023

Le rapport fera l'objet de mesure de publicité et sera transmis dans un délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de région et de département, au président du conseil régional et au président de la 3CMA.

9 - Présentation du rapport d'activités de la SAMSO – exercice 2022/2023, délégataire du service public remontées mécaniques et domaine skiable de Saint Sorlin d'Arves

Décision : 11 voix pour

Après examen du rapport, le conseil municipal prend acte de la lecture et transmission du rapport d'activités de la SAMSO pour l'exercice 2022/2023.

10 - Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale

Décision : 11 voix pour

APPROBATION d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

11 - Restauration ambulante sur la commune

Monsieur le Maire informe son conseil municipal des diverses demandes pour la restauration ambulante sur la Commune de Saint Sorlin d'Arves.

Le conseil municipal sollicite l'avis juridique des services d'AGATE avant décision.

12 - Autorisation du Maire pour régulariser les documents d'assurance relatifs à l'évaluation des dommages et indemnité du sinistre

Décision : 11 voix pour

AUTORISATION de Monsieur le Maire pour régulariser et signer les documents d'assurance relatifs à l'évaluation des dommages et indemnité du sinistre.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 27 novembre 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DIDIER Guy, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIS Xavier
ABSENTS : Mmes JOSSERAND Clara (pouvoir à Mme RAMOS CAMACHO Marie), DAULIACH Gaëtane

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

1 - Approbation des tarifs des secours sur pistes et transports primaires saison hiver 2024/2025

Décision : 10 voix pour

APPROBATION des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2024/2025 comme suit :

Transports sanitaires primaires :

bas de pistes au cabinet médical de la Commune 170,00 €

bas de pistes au CH de St Jean de Maurienne 249,98 €

Pour les transports sanitaires primaires vers un centre hospitalier adapté suite à l'aggravation de l'état de la victime pendant le trajet après régulation centre 15 :

vers le CH de Saint Jean de Maurienne : 249,98 €

vers le CH de Chambéry 506,16 €

vers le CH Médipôle Challes les Eaux : 459,68 €

vers le CH universitaire de Grenoble : 557,81 €

vers la clinique Herbert Aix Les Bains : 552,64 €

vers le CH d'Albertville : 459,68 €

Ce tarif s'ajoutera aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires.

Secours sur pistes :

1ère catégorie (accompagnement/front de neige) 88,00 €

2ème catégorie (zones rapprochées) : 421,00 €

3ème catégorie (zones éloignées, pistes de raquettes et activités conventionnées Snake Gliss et VTT / neige) 690 €

4ème catégorie (hors-pistes) : 1800 €

5ème catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) :

Coût/heure pisteur secouriste 87,00 €

Coût/heure engin de damage 408,00 €

Coût/heure scooter motoneige 73,00 €

Coût/heure véhicule 4x4 59,00 €

Evacuation hélicoptérée non médicalisée : 975,00 €

(avec dépose DZ officielle – en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège)

2 - Approbation des tarifs de transports sanitaires primaires SDIS année 2025

Décision : 10 voix pour

APPROBATION des tarifs de transports sanitaires primaires effectués par le SDIS à compter du 1er janvier 2025 à hauteur de :

376 € : pour bas de pistes au Centre Hospitalier St Jean de Maurienne

240 € pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves

3 - Approbation du tarif SAF secours hélicoptérés et de la convention relative aux secours hélicoptérés du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025

Décision : 10 voix pour

APPROBATION des tarifs applicables pour la saison 2024/2025 (du 1er décembre 2024 au 30 novembre 2025) :

76,42 € HT/minute de vol

Forfait de 6 minutes facturés à chaque démarrage

Si absence de treuil, minoration du tarif / minute de 7,64 € HT pour l'appareil 145

APPROBATION de la convention avec le SAF Hélicoptères

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le SAF Hélicoptères.

4 - Convention tripartite entre la SAMSO, la Commune et Mr GABORIAUD Ludovic relative à la pratique de l'activité VTT sur neige sur le domaine skiable

Décision : 10 voix pour

APPROBATION de la convention « Activité VTT sur neige » à intervenir entre Monsieur GABORIAUD Ludovic, la SAMSO et la Commune pour les saisons d'hiver 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 et notamment les itinéraires empruntés et les moyens de secours mis en œuvre si nécessaires

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

5 - Convention tripartite entre la SAMSO, la Commune et Mr CHARVIN Nicolas relative à la pratique de l'activité VTT sur neige sur le domaine skiable

Décision : 10 voix pour

APPROBATION de la convention « Activité VTT sur neige » à intervenir entre Monsieur CHARVIN Nicolas, la SAMSO et la Commune pour les saisons d'hiver 2024/2025, et 2025/2026 et notamment

les itinéraires empruntés et les moyens de secours mis en œuvre si nécessaires

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

6 - Convention tripartite entre la SAMSO, la Commune et Mr BORG Quentin relative à la pratique de l'activité Snake Gliss sur le domaine skiable

Décision : 10 voix pour

APPROBATION de la convention « Snake Gliss » à intervenir entre Monsieur BORG Quentin, la SAMSO et la Commune pour les saisons d'hiver 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 et notamment les itinéraires empruntés et les moyens de secours mis en œuvre si nécessaires

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

7 - Avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine skiable « espace piou-piou » avec le syndicat local des moniteurs de ski de Saint Sorlin d'Arves - annexe 1 plan de situation et localisation cadastrale

Décision : 10 voix pour

REFUS d'intégrer la piste située à droite du tapis des remontées mécaniques dans l'espace piou-piou afin d'offrir à toute la clientèle de la station un espace débutant de part et d'autre du tapis des remontées mécaniques comme actuellement

APPROBATION de l'avenant 1 et le plan mis à jour délimitant l'espace piou-piou

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant et tous documents s'y référant

8 - Convention tripartite entre la Commune, la SAMSO et le ski club Saint Sorlin d'Arves relative à la gestion du stade de compétition

Décision : 10 voix pour

APPROBATION de la convention de gestion du stade de compétition à intervenir entre la Société SAMSO représentée par son Directeur Général, Monsieur Laurent DELEGLISE, le Ski Club de Saint Sorlin d'Arves représenté par sa présidente, Madame Aurélie BALMAIN et la Commune de Saint Sorlin d'Arves, tel que présentée,

APPROBATION du règlement intérieur du stade de compétition tel que présenté

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

9 - Convention de mise à disposition du Chalet Les Marmottes entre l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie et la Commune

Décision : 10 voix pour

APPROBATION de la convention de mise à disposition des biens à intervenir entre l'EPFL et la Commune

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 09 décembre 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DAULIACH Gaëtane, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIX

Xavier

ABSENTS : M ARNAUD Marc (pouvoir donné à BAUDRAY Fabrice)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été désignée secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

1 - Approbation des tarifs secours sur pistes et transports primaires hiver 2024/2025 – annule et remplace la délibération du 27 novembre 2024

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits tous les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ;

FIXATION des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2024/2025 comme suit :

Transports sanitaires primaires :

bas de pistes au cabinet médical de la Commune 170,00 €

bas de pistes au centre hospitalier de St Jean de Maurienne 249,98 €

Pour les transports sanitaires primaires vers un centre hospitalier adapté suite à l'aggravation de l'état de la victime pendant le trajet après régulation centre 15 :

vers le centre hospitalier de Saint Jean de Maurienne : 249,98 €

vers le centre hospitalier de Chambéry 506,16€

vers le centre hospitalier Médipôle Challes les Eaux 459,68 €

vers le centre hospitalier universitaire de Grenoble 557,81 €

vers la clinique Herbert Aix Les Bains 552,64 €

vers le centre hospitalier d'Albertville 459,68 €

Ces tarifs s'ajouteront aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires.

Secours sur pistes :

1ère catégorie : (accompagnement / front de neige) 88,00 €

2ème catégorie (zones rapprochées) 421,00 €

3ème catégorie (zones éloignées, pistes de raquettes et activités conventionnées Snake Gliss et VTT sur neige) :	690,00 €
4ème catégorie (hors-pistes)	1800,00 €
5ème catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) :	
Coût/heure pisteur secouriste	87,00 €
Coût/heure engin de damage	408,00 €
Coût/heure scooter motoneige	73,00 €
Coût/heure véhicule 4x4	59,00 €
Evacuation héliportée non médicalisée	1170,00 €
(avec dépose DZ officielle – en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège)	

2 - Convention avec SAF Hélicoptères pour la mise à disposition d'un hélicoptère non médicalisé en cas de manque de neige et/ou impossibilité d'une descente gravitaire en traineau ou par télésiège

Décision : 11 voix pour

APPROBATION de la convention tripartite telle que présentée

APPROBATION du tarif de 1170 € TTC/transport

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à ce dossier.

3 - Aménagement de la zone du Mollard : renouvellement du choix de l'opérateur immobilier

Décision : 11 voix pour

ACCORD de renouveler avec le groupement Legendre Immobilier/ Demathieu et Bard / CGH un

droit d'exclusivité jusqu'à la fin de l'année 2026, sauf initiative contraire du groupement, en vue de l'acquisition des propriétés communales nécessaires à la réalisation de ce projet d'aménagement, la

commune s'interdisant durant cette période de se rapprocher comme de nouer toute relation avec un autre opérateur immobilier ;

ENGAGEMENT de permettre au groupement, dès que cela sera possible, de déposer une ou plusieurs demandes d'autorisations d'urbanismes sur les tènements communaux qui composeront l'opération d'ensemble que le groupement envisage de réaliser dans le périmètre dédié ;

ENGAGEMENT de régulariser sur ces mêmes terrains une ou plusieurs promesses de ventes à l'issue de la période d'exclusivité et dans les huit mois suivant l'expiration de cette période, sous réserve d'un accord du conseil municipal sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

MANDAT donné à Monsieur le Maire pour poursuivre les discussions avec le groupement jusqu'à la fin de la période d'exclusivité en vue de la signature de promesses de ventes.

4 - Convention avec la Poste pour l'agence postale communale

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du projet de convention de partenariat entre la Poste et la Commune.

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour convenir avec la Poste des produits et services complémentaires à inclure ou non dans la convention

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention avec la Poste et tous documents s'y afférents.

Liste des délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, CHARPIN Christian, DIDIER Guy, RAMOS CAMACHO Marie, SAMBUIX Xavier

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.

1 - Approbation des tarifs forfaits remontées mécaniques hiver 2025/2026 et été 2025

Décision : 11 voix pour

Vu les augmentations des tarifs publics les années précédentes

Vu la baisse des coûts de l'énergie

Vu le nombre de jours ski vendu à la baisse

Vu les résultats financiers de la SAMSO à la hausse,

REFUS des tarifs publics remontées mécaniques hiver 2025/26 et été 2025 tels que présentés

DECISION de ne pas augmenter les tarifs publics par rapport à la saison 2024/2025

2 - Convention avec SAF Hélicoptères relative au PIDA à partir d'hélicoptère

Décision : 11 voix pour

APPROBATION du principe d'établir une convention tripartite Commune, SAMSO et SAF pour la mise en place du Plan d'Intervention pour le Déclenchement d'Avalanches à partir d'hélicoptère

Les missions SAF seront facturées à la SAMSO selon accord avec celle-ci.

AUTORISATION donnée à Monsieur le Maire pour rédiger conjointement avec SAF hélicoptères et la SAMSO la convention relative au PIDA à partir d'hélicoptères, pour signer ladite convention et tous documents subséquents.

Travaux et réalisations 2024

Tourisme, Sports, loisirs, information, communication

- ♦ Réalisation d'un nouveau plan des pistes VTT et piste kart
- ♦ Tennis changement du grillage
- ♦ Création d'un nouveau site internet pour la commune : www.mairie-saintsorlindarves.fr et nouvelles adresses mails des services : ts@mairie-saintsorlindarves.fr pour la taxe de séjour, pm@mairie-saintsorlindarves.fr pour le service Police Municipale et info@mairie-saintsorlindarves.fr pour toutes les demandes état civil, urbanisme, cadastre, affaires générales, contact Maire...

Ecole

En partenariat avec le SIVOMA, le permis de construire a été accordé le 04/10/2024 et un appel d'offres pour la réalisation des travaux à l'école de Saint Sorlin d'Arves est en cours. Les travaux pourraient débuter cet été.

Patrimoine

Le 13 novembre 2023, outre les rues et maisons du hameau de l'église touchées, la crue torrentielle a pénétré dans l'église Saint Saturnin faisant de nombreux dégâts : dommages sur la porte d'entrée, destruction du sas d'entrée de l'église, boue dans toute la nef... Les trois devant d'autels en cuir doré polychrome ont été endommagés et la commune a sollicité Madame Céline BONNOT-DICONNE, Maître d'art, conservatrice-restauratrice de cuir, atelier 2CRC pour leur restauration.

Cet ensemble unique en France et détaillé dans l'article de l'association Saint Jean Baptiste, bulletin municipal de 2022 représente un cycle de dévotion cohérent : Saint Saturnin, la Vierge du Rosaire et la Vierge des Carmes (ou du scapulaire).

Ces décors sont classés au titre des Monuments Historiques : celui de l'autel principal l'est depuis le 1er mars 1956, celui de la chapelle des Carmes depuis le 27 octobre 1995 et celui de la chapelle du Rosaire est inscrit depuis le 4 juin 2024 (en attente de classement). Ce dernier antependium avait été redécouvert dans le presbytère et restauré en 2021 par l'atelier 2CRC à l'initiative de l'Association Saint Jean-Baptiste (Monsieur Claude Guimon).

Ces antependia (environ 2,40m x 0,90m chacun) ont été restaurés dans les règles de l'art tant au niveau de la matière et ses caractéristiques qu'au niveau du système d'accrochage des décors avec un système de tension à ressorts ; le cuir étant un matériau très réactif aux conditions climatiques. Selon la technique d'origine (vers 1700), le cuir a été revêtu intégralement de feuilles d'argent collées avec de la colle de parchemin. Un vernis jaune dit « d'or » a été posé sur toute cette surface. Le léger relief du cuir a été obtenu par repoussage au moule. Alors que les motifs repoussés sont dorés, les fonds sont relevés d'une couleur bleue.

Antependium Saint Saturnin



Avant travaux



Après travaux

Antependium des Carmes



Avant travaux



Après travaux

Antependium du Rosaire



Avant travaux



Après travaux

Nous tenons à remercier sincèrement le Département de la Savoie, la conservation départementale du patrimoine et la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour leur soutien financier et tout particulièrement Monsieur Philippe RAFFAELLI et Madame Clara BERELLE pour leur aide technique (méthode de conservation des devants d'autel avant prise en charge par la restauratrice, conseils techniques, visites sur site...).

Coût de la restauration des 3 devants d'autels : 13683 € HT soit 16419,60 € TTC

Subventions : 8732 € (63,81 %) dont 2328 € (17,01%) d'aide départementale et 6404 € (46,80%) d'aide régionale (Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône -Alpes DRAC)

FCTVA à percevoir en 2025 : 2244,56 €

Travaux, bâtiments communaux, voies, réseaux

- ◆ Enfouissement des réseaux secs et modernisation de l'éclairage public au lieu-dit Four Vieux
 - ◆ Engazonnement de la piste d'accès à la plage de dépôt de l'Eglise
 - ◆ Travaux suite à la crue torrentielle de novembre et décembre 2023 : mise en place de garde-corps le long du ruisseau de l'Eglise, création d'un drain au sommet du village de l'église, empierrement, reprise des ponts...
 - ◆ Modification des entrées d'agglomération : suite à un accord avec le département, les entrées d'agglomération de la commune ont été modifiées pour mieux organiser la circulation et améliorer la sécurité routière. Désormais :
 - * L'entrée d'agglomération sur la RD80b est située au hameau des Revoux.
 - * L'entrée d'agglomération sur la RD926 est située au hameau de Cluny.
- De plus, la vitesse est désormais limitée à 30 km/h dans la traversée de ces hameaux pour garantir la sécurité des piétons et des habitants.
- ◆ Harmonisation des bacs à fleurs qui jalonnent les rues et espaces publics.
 - ◆ Travaux à l'appartement des Choseaux : le remplacement des huisseries a permis d'améliorer l'isolation thermique et acoustique de ce logement, pour plus de confort et d'économies d'énergie.
 - ◆ Achat du centre de vacances Les Marmottes par le biais de l'Etablissement Public Foncier Local pour la création future d'un pôle enfance avec cantine et logements. Dans l'attente des études de réhabilitation, ce centre est loué à un organisme de vente de séjours groupes, jeunesse garantissant ainsi une occupation temporaire et un entretien régulier du site.
 - ◆ Vente du bâtiment de l'ancien presbytère et des terrains attenants pour la réalisation de logements avec bail commercial.
 - ◆ Rétrocession d'un bâtiment hors d'eau pour la création d'un espace destiné au Musée du village.



Affaires agricoles

Vente de l'ancienne école de Belluard terrains communaux à la coopérative laitière des Arves. Le parking du hameau Malcrozet, à côté des caves de la coopérative laitière des Arves, demeure propriété de la Commune.

Démarches engagées pour la mise en place de plusieurs agriculteurs sur la commune avec projet d'y implanter, pour chacun, un bâtiment agricole. 4 agriculteurs se sont engagés dans cette démarche et des réunions se succèdent avec la Chambre d'Agriculture pour définir les modalités concrètes de ce projet.

Urbanisme

Le PLUiHD (plan local d'urbanisme intercommunale Habitat et Déplacements) est en cours d'élaboration par les services de la 3CMA (Communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan). Plusieurs réunions entre les élus et les services de la 3CMA ont eu lieu afin d'étudier les projets de zonage futurs sur notre commune et le règlement (un règlement à l'échelle de l'intercommunalité avec adaptation de zonage pour chaque commune). Le planning serait le suivant : arrêt du PLUiHD par la 3CMA au printemps 2025, enquête publique courant automne et validation d'ici fin d'année 2025.

Signalétique

Malheureusement, plusieurs panneaux de rue ont été volés récemment sur notre commune. Cet acte de vandalisme nuit à la sécurité et à l'organisation de notre village. Nous déplorons ce manque de civisme, qui affecte non seulement l'esthétique de notre environnement, mais également la bonne organisation du quotidien. Nous appelons à la vigilance de chacun pour préserver nos espaces publics.

MOMENT DE CONVIVIALITÉ AVEC NOS ÂÎNÉS

Il y a quelques années maintenant que les personnes de + de 70 ans recevaient un colis gourmand pour les fêtes de fin d'année. Depuis cette année, un repas est organisé dans un restaurant de la station. Cela leur permet de passer un agréable moment entre élus et habitants, en toute convivialité. Cette action sera reconduite l'an prochain.



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Les sommes indiquées ci-dessus correspondent aux dépenses et aux recettes réelles du budget communal de l'année 2023.

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Excédent de fonctionnement 275 749.93 €)

Dépenses	3 341 742.50 €	Recettes	3 617 492.43 €
Charges à caractère général	1 352 186.84 €	Atténuations de charges personnel	13 223.39 €
Charges de personnel	557 845.10 €	Produits de services	590 986.26 €
Reversement taxes	110 083.78 €	Impôts et taxes	2 653 558.98 €
Autres charges de gestion courante	1 177 559.85 €	Dotations et participations	262 208.23 €
Charges financières	38 491.44 €	Autres produits	95 772.67 €
Charges exceptionnelles	784.00 €	Produits exceptionnels	1 742.90 €
Opérations d'ordre	66 992.39 €	Opérations d'ordre	0 €
Dotations provisions	37 799.10 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT (Excédent d'investissement 636 797.27 €)

Dépenses	857 463.96 €	Recettes	1 494 261.23 €
Immobilisations incorporelles	42 048.48 €	Subventions perçues	89 600.00 €
Remboursement emprunts	271 687.30 €	Emprunts et dettes	930 000.00 €
Immobilisations corporelles	524 170.09 €	Immobilisations corporelles	12.00 €
Travaux en cours	13 811.70 €	Dotations	104 322.55 €
Subvention d'équipement versées	5 746.39 €	Excédents de fonctionnement	303 334.29 €
Opérations d'ordre	0 €	Opération d'ordre	66 992.39 €



Excédent global 2023 : + 912 547.20 €

Résultat cumulé avec années antérieures : + 1 652 342.12 €

BUDGET ANNEXES REMONTEES MECANQUES ET CCAS 2023/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023	REMONTEES MECANIQUE		CCAS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	62 029.63	20 001.00	3 410.59	13 414.25
Résultat de fonctionnement	- 42 028.63			+ 10 003.66
Section d'investissement	0.00	0.00	550.00	424.42
Résultat d'investissement	0.00	0.00	- 125.58	
Résultat global 2023	- 42 028.63			+ 9 878.08
Résultat cumule avec années antérieures	- 10 789.32			+ 21 116.29
BUDGET PRIMITIF 2024	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	54 289.32	54 289.32	34 116.29	34 116.29
Section d'investissement	0.00	0.00	16 308.28	16 308.28

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,41 % avec des produits attendus de 346 476 € + 138 590 € avec le taux de majoration voté de 40%
- Taxe sur le foncier bâti : 31.55 % avec des produits attendus de 724 704 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 96.85 % avec des produits attendus de 4 552 €

BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL 2024

Le budget primitif a été voté le 8 avril 2024 par le conseil municipal.



Déclarations préalables en cours d'instruction en 2023 :

- COOPERATIVE LAITIERE DES ARVES - Malcrozet - Pose de panneaux photovoltaïques - **Refusé le 07/02/2024**
- COOPERATIVE LAITIERE DES ARVES - Malcrozet - Pose de panneaux photovoltaïques - **Non-opposition le 07/02/2024**
- MASSARD JF - Le Gorret - Division en vue de construire - **Opposition le 08/01/2024**
- RAMIREZ DUARTE Nathalie - Pierre Aiguë - Changement de destination - **Non-opposition le 22/01/2024**

Déclarations préalables déposées en 2024 :

- GREEN IDEAS - Route de La Chal - Pose de panneaux photovoltaïques - **Non-opposition le 16/02/2024**
- FREE MOBILE - Les Trois Coins - Suppression d'une clôture et installation d'un cabanon bois - **Non-opposition le 04/03/2024**
- BALMAIN Florence - Chemin de l'Eglise - Travaux sur construction existante - **Non-opposition du 22/04/2024**
- THAURY Patrick - Les Choseaux - Création et modifications d'ouverture - **Non-opposition du 04/04/2024**
- GAREAU Laurent - Route du Col de la Croix de Fer - Réalisation d'un carport et travaux divers - **Opposition tacite du 21/08/2024**
- MONTOYA Patrick - Chemin de la Ville - Modifications de façades - **Opposition du 26/03/2024**
- TROCCAZ Philippe - Grand Plan - Restauration d'un chalet d'alpage - **Opposition du 22/04/2024**
- CIME ELECTRICITE - Chemin de Praz Bel - Pose de panneaux photovoltaïques - **Non-opposition du 24/07/2024**
- MONTOYA Patrick - Chemin de la Ville - Modifications de façades - **Non-opposition du 15/07/2024**
- JAY Pierre - Le Mollard - Installation abri de jardin - **Abandon le 05/08/2024**
- BALMAIN Eric - Route du Col de la Croix de Fer - Modifications de façades - **Non-opposition du 21/08/2024**
- GIARD Vincent - Route du Col de la Croix de Fer - Extension d'un balcon - **Non-opposition du 25/11/2024**
- GUILLOT Marion - Chemin des Revoux - Réhabilitation d'une maison - **Sans suite**
- ANDUREAU Laurent - Le Plan des Choseaux - Changement de destination - **Non-opposition du 23/09/2024**
- SCI EMMEL - Le Mollard - Installation d'un abri de jardin - **Annulation par le demandeur le 24/12/2024**
- CIME ELECTRICITE - Chemin de l'Armandza - Installation de panneaux photovoltaïques - **Non-opposition du 28/10/2024**
- SAMSO - Chemin de l'Epine - Rénovation d'un chalet - **Non-opposition le 20/11/2024**
- CIME ELECTRICITE - Chemin de Praz Bel - Installation de panneaux photovoltaïques - **Non-opposition le 25/11/2024**
- LOUP Hélène - Chemin de Praz Bel - Travaux sur construction existante - **En cours d'instruction**

Permis de construire en cours d'instruction en 2023 :

- BEZARD Marie - La Chadolle - Réhabilitation bâtiment existant - **Refus tacite du 12/03/2024**
- BERTOCCHI Françoise - Le Charavossay - Modifications de façades - **Accordé le 08/03/2024**

Permis de construire déposés en 2024 :

- KASTEL Frédéric - Chemin de Praz Bel - Extension de l'habitation - **Accordé le 28/03/2024**
- SCCV LE CHAMOIS - Chemin de l'Armandza - Construction de 14 logements et 1 musée **Accordé le 04/06/2024**
- ANAE ORNON - Route du Col de la Croix de Fer - Extension de la chaufferie - **Rejet tacite le 16/07/2024**
- SCI AUBERGE DE ST SORLIN - Route du Col de la Croix de Fer - Réhabilitation du centre de vacances UCPA - **Refusé le 04/07/2024**
- SCI TEVAROZ/SARL LA MELEZIA - Chemin de Praz Bel - Réhabilitation d'une maison - **Refusé le 09/07/2024**
- CANDELLA Laura - Route du Col de la Croix de Fer - Réhabilitation d'une maison - **Accordé le 22/07/2024**
- DELAFOSSE Christiane et Marlène - Champrond - Modifications sur permis en cours de validité - **Refusé le 07/06/2024**
- SAMSO - Le Mollard - Installation d'un tapis couvert - **Accordé le 23/04/2024**
- SIVOMA - Route du Col de la Croix de Fer - Réhabilitation de l'école - **Annulé le 16/05/2024**
- SAMSO - Le Vallon - Surélévation d'un bâtiment - **Accordé le 14/05/2024**
- COMMUNE - Les Prés Plans - Restauration du dais de la chapelle - **Accordé le 25/04/2024**
- SIVOMA - Route du Col de la Croix de Fer - Réhabilitation de l'école - **Accordé le 04/10/2024**
- TORRESSE Christophe - L'Eglise - Construction d'un chalet de 2 logements - **Refusé le 21/10/2024**
- SCCV L'EDELWEISS - Route du Col de la Croix de Fer - Construction de 15 logements et 3 commerces - **Accordé le 09/12/2024**
- TROCCAZ Philippe - BALMAIN Sandra - Grand Plan - Restauration d'un chalet d'alpage - **Rejet**
- BAUDRAY Philippe - Chemin du Mollard - Changement de destination et modifications de façades - **Accordé le 25/09/2024**
- DELAFOSSE Christiane et Marlène - Champrond - Régularisation des motifs de suspension - **Accordé le 07/08/2024**
- SCILGYF - Les Choseaux - Construction d'une habitation - **Refusé le 10/10/2024**
- SAS GRANDE RUE ECRIN DES ARVES - Route du Col de la Croix de Fer - Extension d'un bâtiment pour stockage - **Accordé le 10/10/2024**
- BEZARD Marie-Christine - La Chadole - Réhabilitation et extension d'un chalet d'alpage **Refusé le 26/08/2024**
- KASTEL Frédéric - Chemin de Praz Bel - Construction d'un carport - **Accordé le 25/09/2024**
- SAMSO - Comborsière - Remplacement du tapis skieur - **Accordé le 25/09/2024**
- SCI LA BALME - Chemin des Prés Plans - Travaux sur bâtiment existant
En cours d'instruction
- ESF - Comborsière - Remplacement du tapis skieur - **Accordé le 04/11/2024**
- BALMAIN Christophe - Chemin de l'Epine - Création de garages et modifications de façades - **Accordé le 08/11/2024**
- SCI TEVAROZ/SARL LA MELEZIA - Chemin de Praz Bel - Réhabilitation d'une maison
En cours d'instruction
- TROCCAZ Philippe - BALMAIN Sandra - Grand Plan - Restauration d'un chalet d'alpage **Accordé le 10/10/2024**
- GUILLOT Marion - Chemin des Revoux - Réhabilitation d'une maison - **Accordé le 25/11/2024**
- ANAE ORNON - Route du Col de la Croix de Fer - Mise aux normes et extension - **En cours d'instruction**
- SAMSO - Plan du Moulin - Rénovation et extension d'un bâtiment existant - **En cours d'instruction**
- SCI AUBERGE DE ST SORLIN - Route du Col de la Croix de Fer - Réhabilitation du centre de vacances UCPA - **En cours d'instruction**
- DELAFOSSE Christiane et Marlène - Champrond - Régularisation suite à acquisition parcelles - **Accordé le 27/11/2024**
- ANAE ORNON - Route du Col de la Croix de Fer - Réaménagement d'un bâtiment - **Annulé à la demande du pétitionnaire le 25/11/2024**
- BAUDRAY Fabrice - Le Banc - Réhabilitation d'un chalet d'alpage - **En cours d'instruction**
- DURIF Jordan - Route du Plan du Moulin - Construction d'un chalet - **En cours d'instruction**

Rappel des consignes de tri

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi contacter le Sirtom à St Julien Montdenis au 04 79 59 92 28 - <https://sirtom-maurienne.com/>



COLLECTE DE FIN DE SAISON PAR LA STÉ ECOLOGIC

Mise en place en fin de saison d'hiver 2024, cette collecte de matériels de sport de fin de saison a connu un succès notable auprès de tous. L'opération a pour but de collecter et d'assurer le traitement des articles de sport et de loisirs usagés sur le territoire national. Cela s'adresse aussi aux commerçants qu'aux particuliers souhaitant recycler du matériel usagé. Ce dispositif gratuit a été mis en place par la Sté Ecologic du 2 avril au 11 mai 2024. Une benne de collecte a été installée sur le parking du Plan du Moulin. L'opération devrait être reconduite en 2025.



Taxe de séjour au réel

Quelques rappels concernant la démarche :

La taxe de séjour s'applique à toute personne hébergée à titre onéreux et qui n'est pas domiciliée sur la commune. Tous les types d'hébergements classés ou non sont concernés : palaces, hôtels, résidences de tourisme, auberges, villages vacances, centres de vacances, chambres d'hôtes, gîtes ou meublés de tourisme, refuges, terrains de camping, de caravanage et tout autres terrains d'hébergement de plein air, parcs de stationnement et ports de plaisance. Tous les hébergeurs/logeurs de la station doivent collecter et reverser la taxe de séjour pour le compte de la commune.

RAPPEL : Le logeur n'est qu'un intermédiaire dans la perception de la taxe entre la collectivité et le touriste.

Au préalable, l'hébergement à vocation touristique doit être déclaré en mairie par le biais du cerfa 14004 : <https://cerfa.vos-demarches.com/particuliers/cerfa-14004.pdf>

Un récépissé vous sera remis à réception ainsi que vos identifiants d'accès à la plateforme de déclaration.

Ensuite, vous pouvez faire vos déclarations sur la plateforme internet sécurisée (service de déclaration et de paiement en ligne) <https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/saintsorlindarves/>

La période de perception de la taxe de séjour sur la commune de Saint Sorlin d'Arves est du **1er janvier au 31 décembre de chaque année.**

La collecte de cette taxe représente un enjeu majeur pour notre commune puisqu'elle est intégralement consacrée à son développement touristique : une partie des actions de promotion de l'Office de Tourisme, la mise en place de la navette ski-bus gratuite durant la saison hivernale...

Pour toutes autres questions ou renseignements n'hésitez pas à consulter le site internet ou à contacter la mairie :

par téléphone : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 au 04.79.59.70.67

par mail : ts@mairie-sainsorlindarves.fr



La vie associative

ASPECTS

1977...2024, une page se tourne!!

Née de la volonté d'habitants du village, l'Association Sauvegarde du Patrimoine Et de la Culture Traditionnelle de St Sorlin (ASPECTS), a vu le jour.

Installée dans l'ancienne écurie du presbytère de l'Eglise Saint-Saturnin, elle a su ravir des milliers de visiteurs de toutes nationalités, de tous les âges, grâce aux efforts de recherche et de valorisation des trésors du village. Madame Flaman, pour ne citer qu'elle, en a été un élément dynamique parmi d'autres volontés, nous ne pouvons tous les citer..



Aujourd'hui, si le cadre ravissait, par son cachet typique ancien, il ne correspond plus aux normes en vigueur : sécurité, accueil des personnes à mobilité réduite...

Depuis plus d'une dizaine d'années nous sollicitons un local plus vaste et mieux adapté, la municipalité actuelle réalise ce vœu, nous la remercions, un nouvel espace sera construit et en fonction en 2025, 26, 27 ?!



A ce jour, tout le patrimoine du musée est répertorié et conservé entre autres dans des bungalows mis à disposition par la commune. Je remercie très chaleureusement les bénévoles qui ont préparé ce transfert réalisé

par l'équipe des employés municipaux.

Ne me représentant pas, après 7 années, de mon rôle de président de l'ASPECTS, je souhaite à la future équipe de poursuivre avec ardeur et réussite le devenir du musée, patrimoine du village, souvent présent dans diverses manifestations : fêtes, permanences...

Encore un grand merci aux instances qui nous soutiennent : mairie, office du tourisme et bien sûr tous les Saint-Sorlinois et Saint-Sorlinoises.

Pour l'ASPECTS, le président : Bernard MEYER



GROUPE FOLKLORIQUE DES ARVES LES SOLDANELLES

Chers amis du village,

Après 30 années passées dans nos locaux de la cure, nous avons migré dans l'ancienne salle des associations à la mairie. Moins grand mais bien confortable, le surplus de mobilier est stocké en attente dans les containers, bien au sec.

En juin a eu lieu, enfin!... , le rassemblement des costumes à Modane. Une météo médiocre avait bien réduit le public mais les costumes de Maurienne étaient bien représentés et toujours aussi flamboyants.

Toujours à cause de la météo, la fête du village a été annulée.

Nous avons participé aux Tradicimes d'Albiez et aux Hérens de Saint Jean d'Arves. Encore faute à la pluie, pour la foire aux bestiaux, nous n'avons présenté que notre costume.

Hé oui, les Soldanelles n'aiment pas l'eau ...

Pour la deuxième édition, la fête des Prés Plans a encore battu des records d'affluence. Beaucoup d'animations et bien sûr, de danses et de musique.

A la rentrée c'est le retour aux répétitions, bienvenue aux petits nouveaux : Tybalt, Ninon et Clémence, déjà bien dégourdis.

Encore un grand merci à tous ceux qui nous ramènent des éléments de costumes, nous leur donnons une seconde vie. Également merci à tous les élus, les employés municipaux, toujours là pour un coup de main, au four et au moulin.

A l'an prochain, sous le soleil pour faire briller nos beaux costumes.

Amicalement, Les Soldanelles.



ASSOCIATION ST JEAN BAPTISTE

Hommage à Claude GUIMON

C'est un moment difficile que nous avons traversé en ce début d'année 2024, un grand chagrin vécu par notre famille, ses amis et proches : le décès à Rambouillet en février dernier de Claude GUIMON à l'âge de 88 ans, fondateur avec le père BOCHU et Jean-Marie DIDIER ferronnier d'art, de l'Association Saint Jean-Baptiste en 1988.

L'enterrement a eu lieu à St Sorlin d'Arves selon ses vœux, au cœur du village et de ses chères montagnes : il repose désormais en paix selon ses mots dans « son petit studio avec vue sur les Aiguilles d'Arves ».

Ce papa de 7 enfants, super papy et arrière-papy adoré par ses nombreux petits enfants, était un amoureux de la Maurienne, savoyard et arvin par sa mère, une Bérard originaire d'Entraigues, ingénieur des Arts et Métiers passionné d'art et d'Histoire, guide enthousiaste désireux de partager ses connaissances et fédérateur de toutes les bonnes volontés. Claude était aussi un bon vivant, gourmand spécialiste hors pair de la tartiflette, bienveillant, généreux, modeste, accueillant, avec un grand sourire ou une blague amicale pour chacun.

Entouré d'un groupe d'adhérents passionnés et d'amis, il n'a eu de cesse d'œuvrer au quotidien pour la restauration des chapelles et du patrimoine religieux baroque de St Sorlin, toujours à la recherche de subventions.

Entre autres actions remarquables, on doit à l'ASJB précieusement aidée de la commune, le sauvetage de la chapelle St Jean-Baptiste, la consolidation de la chapelle des Prés Plans ainsi que la mise en valeur d'un ensemble exceptionnel de quatre Antependia » du 18^e siècle en cuir doré polychrome de Cordoue - unique en France -, dont trois à l'église St Saturnin (l'un deux dit « du Rosaire » retrouvé en plusieurs lambeaux derrière une armoire du presbytère et dont la restauration a été entièrement financée par l'association). Le quatrième antependium se trouvant à la chapelle des Prés Plans.

Sans compter moult visites organisées avec la FACIM (Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne) qui a intégré l'église et deux chapelles dans ses « parcours du Baroque », des petits et gros travaux d'embellissement, nettoyages, concertations régulières avec tous les acteurs du village et de la région pour mener à bien plusieurs projets etc. La liste de tout ce qui a été fait en 36 ans est impressionnante et chaque succès fut toujours pour lui source de joie et de motivation pour continuer à se battre pour le patrimoine religieux Saint Sorlinois.

Personne n'était préparé à son départ précipité, la priorité a donc été de garantir la continuité de l'ASJB en élisant un nouveau bureau lors de l'AG du 6 août dernier avec notamment à la présidence Yann MERLIN CHAIX qu'il connaissait bien et appréciait beaucoup, jeune promoteur immobilier originaire des Choseaux et baptisé à la chapelle Notre Dame de Vie : « un gars du pays » revenu tout juste du Canada qui a la niaque et la foi ! La relève est assurée, il y a certes du pain sur la planche, mais y'a d'l'espoir comme on dit !

Concluons sur ces belles paroles de Claude :

« A nous de préserver le souvenir de ces glorieux anciens qui ne ménageaient pas leur peine et leurs deniers pour construire du beau et faire rayonner notre village »

Adresse mail de l'ASJB : chapelles.asjb@gmail.com - site internet : www.chapellessa.e-monsite.com

Anna POUSA GUIMON et Luis POUSA, secrétaire et trésorier de l'ASJB.



OFFICE DE TOURISME

Contexte financier et objectifs

L'année 2024 a été marquée par des contraintes financières significatives, suite à des exercices budgétaires déficitaires en 2022 et 2023, et un budget 2024 alloué réduit. Cela a nécessité une optimisation des ressources et une limitation des actions de promotion et d'événementiel. La marge de manœuvre, en dehors des charges de fonctionnement, est très limitée.

Animations et manifestations

Malgré les contraintes financières et l'instabilité de l'équipe salariée, l'Office de Tourisme a réussi à mettre en place deux belles saisons, hiver et été, avec des animations et des manifestations qui ont connu de belles fréquentations et des retours clients positifs. La programmation est élaborée en fonction des bilans de fréquentation des animations précédentes, de la satisfaction clients et du coût de mise en œuvre, dans le but de trouver le meilleur équilibre entre les attentes des clients, les contraintes géographiques et d'espaces, ainsi que le budget dont nous disposons.

L'année a été rythmée par 17 programmes d'animations hivernaux, 9 estivaux intégrant des semaines thématiques communes avec l'Office de Tourisme de Saint-Jean-d'Arves ainsi qu'un programme spécial pour la période d'Halloween couvrant les 2 semaines de vacances scolaires. Été et automne, les vacanciers apprécient la richesse et la complémentarité des animations proposées par les deux communes, contribuant grandement à la satisfaction de leurs séjours.

Carte Pass Partout

- Cet été, en collaboration avec Saint-Jean-d'Arves, La Toussuire, Le Corbier et Montagnicimes, les Offices ont mis en place une carte d'activités commune : la Carte Pass Partout. Celle-ci remplace la
- Carte Arves Loisirs, mise en place depuis de nombreuses années sur Saint-Jean-d'Arves et Saint-Sorlin-d'Arves, et intègre des technologies facilitant le parcours client. Les retours de la part des vacanciers ont été positifs pour ce lancement. Cette initiative devra être enrichie et développée d'ici
- 2025 afin d'accroître la visibilité de l'offre de notre station.

Fréquentation des bureaux d'information

Le bureau de l'Office de Tourisme au centre du village est toujours très sollicité, dès les premiers jours des saisons touristiques. Le bureau d'information touristique (BIT) du haut du village a également connu une fréquentation importante, particulièrement en été, parfois même supérieure à celle du centre du village.

Changement de présidence

En septembre 2024, Valérie VOUTIER a été élue à la présidence de l'Office de Tourisme par le Conseil d'Administration.

Remerciements et collaboration

Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de leur temps, qui se sont impliquées et qui ont soutenu les actions menées par l'Office de Tourisme tout au long de l'année, que ce soit la Mairie, les élus, le personnel de la commune, les bénévoles, les socio-professionnels de la station, les associations locales, les partenaires, etc.

La collaboration, le travail commun et la communication sont les éléments essentiels nécessaires pour que l'Office de Tourisme soit un outil efficace pour le développement de Saint-Sorlin-d'Arves.

Emmanuelle BUISSON, Directrice.





ANCIENS COMBATTANTS DES ARVES

Les anciens combattants des Arves se sont réunis lors de 3 commémorations en 2024. Le 19 mars, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, une commémoration a eu lieu au monument aux morts de St Sorlin d'Arves.

A l'occasion du 79ème anniversaire de l'Armistice du 8 mai 1945, anciens combattants, élus et habitants de la vallée se sont réunis aux monuments aux morts d'Entraigues et de La Tour à St Jean d'Arves puis à celui de St Sorlin d'Arves pour une lecture du message officiel et dépôts de gerbes.

Afin de commémorer la fin de la Première Guerre mondiale, les cérémonies du 11 novembre ont eu lieu à St Jean d'Arves puis à St Sorlin d'Arves où un apéritif était également offert par la commune de St Sorlin d'Arves.

Les anciens combattants remercient les communes et leurs habitants qui se joignent à eux afin d'entretenir ce devoir de mémoire envers notre histoire et tous ceux qui ont donné leur vie pour notre pays.

D'autre part, le président des anciens combattants des Arves, Jack Bellot-Mauroz, a reçu le 5 novembre 2024 la médaille de vermeil pour services et mérites éminents de la part de l'Union Fédérale lors d'une cérémonie à St Jean de Maurienne.



ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET PRESTATAIRES DES ARVES

Après une période de calme suite au Covid, l'Association des Commerçants et Prestataires des Arves reprend de la vigueur.

Cet automne, nous avons rencontré Mr le Maire de St Sorlin, un représentant de la mairie de St Jean d'Arves, président et présidente, directrice des offices du tourisme des Arves.

Suite à une réunion constructive, en accord et partenariat avec les mairies et offices du tourisme, nous souhaitons faire connaître nos deux stations sur des foires, des salons et bien d'autres manifestations extérieures.

Ces actions doivent être bien préparées en amont afin de cibler correctement la clientèle et de produire des supports adaptés.

Nous essaierons d'organiser des événements afin de récolter des fonds nécessaires pour contribuer à indemniser les coûts de déplacements de nos bénévoles volontaires, membres de notre association ou du conseil d'administration de l'office du tourisme.

Nos cerveaux bouillonnent de projets magnifiques, et nous souhaitons vivement votre participation afin de mener des actions dynamiques dans un état esprit positif et une vive volonté de cohésion.

Nous vous donnons déjà rendez vous le week-end des 5 et 6 avril 2025, pour une « grande braderie » des commerçants et « vide grenier » des habitants des Arves. Dates à retenir pour un renouvellement chaque année.

Nous avons besoin de finances mais surtout de VOUS et nous comptons sur VOUS.

N'hésitez pas à nous faire connaître vos idées qui brillent dans vos yeux. Notre boîte à lettre est située à la mairie de St Sorlin.

Dominique Novel, Présidente.



CLUB DES SPORTS ST SORLIN

L'ETENDARD

Le ski club de Saint Sorlin poursuit sur sa lancée et fait briller notre commune sur les différentes courses sur lesquelles sont engagés nos athlètes. Notons la participation à toutes les étapes des Ecureuils d'Or (Championnat de France U16) pour Arwen, la participation de Nans aux Ben'j (championnat de France U14), la 5ème place de Théa à la Coupe de la Fédération. Niels P et Diego ont réalisé tous les deux une magnifique saison d'hiver : Niels finit sa saison avec une 8ème place aux Coqs d'Or (équivalent d'un championnat de France U12), Diego est champion de Savoie en Super Géant, il réalise une 13ème place et 1er rookie en Slalom aux Ben'j (championnat de France U14), il finit également 8ème de la Scara (course internationale).

Bravo à eux et tous nos jeunes athlètes qui sont très investis.

Nous félicitons également Maxime et Lucie qui ont tous les deux réussi leur Test Technique.

Ces bons résultats sont le fruit du travail de nos deux entraîneurs Elie et Yanis. Yanis après cinq années au club, a souhaité changer d'horizon. Nous le remercions vivement pour son implication auprès de nos jeunes et lui souhaitons une belle continuation dans ses projets.

Clémence, jeune monitrice et ancienne compétitrice de haut niveau, sera notre nouvelle entraîneur à compter de cet hiver. Nous sommes très heureux de l'accueillir au sein de notre structure.

Le bon fonctionnement du club ne peut être possible sans soutien financier. Le ski club remercie vivement la commune qui est toujours présente à ses côtés, ainsi que l'ESF, la SAMSO, les commerçants et artisans du village et tous nos autres partenaires. Merci à l'investissement des parents pour leur bénévolat et à l'ensemble du conseil d'administration et du bureau qui participent activement à la vie du club.

Nous vous attendons nombreux pour nous encourager lors de nos entraînements et courses sur le stade.

Nous vous invitons également à nous suivre sur nos comptes Facebook et Instagram
<https://www.instagram.com/skiclubstsorlin?igsh=MXM5cmF2OGhpazl1bQ==>

Aurélie

TRAIL DE L'ÉTENDARD



L'association du Trail de l'Étendard, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Nous vous proposons un retour sur l'édition 2024 de cet événement incontournable et attendu par tous. Cette année, le Trail de l'Étendard a fait le plein de participants et ce avant mi-juin, cela nous motive à continuer et promouvoir nos territoires dans une ambiance familiale et proche des coureurs et bénévoles. Cela a représenté environ 490 coureurs à l'arrivée sur St Sorlin d'Arves, accompagnés par leurs proches ou amis. Le parking du Plan du Moulin était rempli.

Sur le 22 km, nous avons eu la victoire de jumeaux, les frères CHARRETIER Antoine et Jules, franchissant en même temps sur la ligne. Chez les filles, la victoire revient à la régionale de l'étape Angélique PASQUALI.

Pour le 44 km, la victoire revient à Jérémie VERCASSON et une 2ème place au scratch à la 1ère féminine Agathe BES.

Pour le 65 km, Maxime GAUDUIN (vainqueur de la Barkley Fall Classic en 2023) termine en tête et la victoire revient à Blandine ORSINI chez les femmes.

Sur l'aire d'arrivée, nous avons pu retrouver des exposants afin de faire découvrir leurs produits (chaussures, chaussettes, vêtements, ...), en lien avec le trail. Nous les remercions de leur présence et comptons sur eux pour la prochaine édition.

Nous profitons de ce bulletin, pour remercier toutes les personnes bénévoles qui nous sont précieuses dans l'organisation de cette fête. Nous remercions également la commune de Saint Sorlin d'Arves, ainsi que tous les partenaires financiers et matériels sans qui nous ne pourrions organiser cette manifestation.

Nous vous renouvelons tous nos vœux pour cette nouvelle année et nous donnons rendez-vous les 26 & 27 juillet 2025, pour la 12ème édition du Trail de l'Étendard.



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS SUR LE DOMAINE SKIABLE

Voilà 14 ans, que l'association des propriétaires fonciers sur le domaine skiable de St Sorlin D'Arves a été créée. Elle a pour but de faciliter les accords pour les droits de passage nécessaires à l'exploitation du domaine skiable. Le 7 septembre, elle a tenu son assemblée générale en présence de Monsieur le Maire, soutien indéfectible de notre association.

De nombreux adhérents étaient présents.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux adhérents; nous sommes maintenant près de 110 familles à adhérer à l'association.

Le repas qui a suivi l'assemblée a eu lieu au restaurant «Le Gros Caillou» avec l'apéritif offert par la municipalité. Merci à Nicolas et à son équipe pour la qualité de l'accueil et du service.

Pour cette saison 2024-2025, 310 forfaits (record battu) ont été vendus par l'intermédiaire de notre association.

Depuis quelques années, nous organisons au mois de mars une sortie de ski conviviale avec les moniteurs de l'association. Le beau soleil habituel des Arves, n'était pas au rendez vous !! C'est sûr, ce sera mieux en 2025 !

Nous saluons l'arrivée de Dominique Novel en soutien au bureau de l'association. Si certaines personnes sont intéressées, qu'elles n'hésitent pas à prendre contact avec le président.

Pour faire partie de l'association, ou pour toutes informations complémentaires consultez notre site internet : <https://apf-sybelles.jimdofree.com>



SOU DES ÉCOLES

Depuis 1986, le Sou des écoles des Arves a pour but l'animation scolaire et extra-scolaire des écoles de St Jean d'Arves et St Sorlin d'Arves. Autrement dit, l'association organise ou participe à des manifestations dans le but de récolter des fonds pour les écoles.

Concrètement le Sou des écoles :

- alloue 30 euros par enfant pour la vie scolaire chaque année, 15 euros pour les saisonniers,
- finance un tiers du montant total des voyages scolaires organisés par les enseignants.
L'année dernière, l'école élémentaire est allée à St Raphaël pour une classe voile et natation. Projet qui sera normalement réitéré en juin 2026.
- finance les sorties scolaires non prises en charge par la coopérative scolaire et les communes :
 - * accompagnateurs en montagne, abonnement à des livres, maison du Père-Noël, accrobranche, spectacle
 - * pour les enfants lors de la journée belote, film de Noël, Run Color de fin d'année et son repas festif...

Le financement de ces activités est possible grâce à différentes manifestations :

- la vente des Fleurs de la Toussaint
 - le concours de belote
 - le tournoi de poker
 - le repas lors de la soirée
 - la buvette
 - la tombola
 - la vente de vin chaud au marché de Noël à St Sorlin d'Arves
 - les roses de la St Valentin distribuées chez les commerçants des deux communes
 - la vente de pain grâce au four et à la mairie de St Sorlin d'Arves lors des vacances
- Nouveauté cette année :
- le loto en juillet
 - « intègre tes parents » en septembre
 - la vente de pizzas en octobre



Nous remercions chaleureusement les membres actifs de l'association pour leur dévouement sans faille ! La vie associative n'est pas toujours simple et demande du temps.

Cette rentrée 2024 a vu de nouvelles recrues chez les bénévoles. Les membres actifs sont remis à l'honneur. Les réunions sont animées et très sympathiques ! Il reste quelques places vides autour de la table avec des verres pleins ! Alors n'hésitez pas !

Nous remercions également vivement toutes les personnes qui nous aident lors de nos différentes manifestations, tous les commerçants, les restaurateurs et les différents prestataires sans qui rien ne serait possible, les Offices de Tourisme, le SIVOMA, les mairies de St Sorlin d'Arves et de St Jean d'Arves, les ESF de St Sorlin d'Arves et de St Jean d'Arves et tous les autres donateurs discrets mais présents.

Nous vous adressons la nouvelle liste des membres du bureau du Sou des Ecoles pour l'année 2024-2025 :

Présidente: Marjorie Agrapart 07.86.91.47.52

Vice-Président: Baptiste Fressin 06.59.19.86.01

Trésorière: Marie Bernard 06.59.64.05.51

Trésorière Adjointe: Sophie Chaboud 06.95.02.65.66

Secrétaire: Anaïs Durand 06.88.68.16.14

Et 7 membres actifs

Le bureau.



LES PETITS DIABLES

Nous avons repris une activité normale durant l'année 2024 avec une capacité d'accueil de 22 enfants durant l'hiver. Nous nous heurtons toujours à des difficultés de recrutement de professionnels saisonniers tant diplômés que qualifiés au vu des réglementations imposées par la PMI. Toutefois ; notre équipe pédagogique a pu se constituer. Il est à noter l'importance de l'accueil de vacanciers durant les saisons qui contribuent aussi à améliorer notre fonctionnement à l'année.



Pour la saison d'hiver et d'été, le multiaccueil a fonctionné avec une équipe de professionnelles diplômées : Anaïs EJE et Nathalie Auxiliaire de Puériculture venant compléter l'équipe permanente. Notre effectif de petits diables s'étoffe : 3 enfants de moins d'un an durant l'hiver et 2 de plus les ont rejoints dès le printemps (Mathia, Lily, Marius, Lou et Siana) pour retrouver Nollia et Mattéo (arrivé cet hiver) : nous les accueillons avec plaisir depuis cet été...et cette inter-saison.

Durant l'été, avec Nathalie, Audrey et Maelys, le groupe des 4-6ans a pu profiter des sorties aux alentours tous les jours grâce aussi au « petit train » qui les rapprochait des lieux de jeux. Hors-saison, les 13 enfants de 3-6 ans scolarisés en maternelle viennent partager les temps de repas et le temps hors scolaire : ils ont aussi, eux, la possibilité de se situer sur une passerelle en ayant l'occasion de s'intégrer au groupe des plus grands pour des activités plus adaptées à leur besoins de se dépenser et de profiter de l'environnement montagnard ... nous investissons beaucoup cet immense terrain de jeux attrayant et enrichissant...



L'accueil de Loisirs évolue : nous avons accueilli plus d'enfants résidents des 2 villages des Arves : l'effectif périscolaire a été de 22 enfants réguliers de plus de 6 ans (vacances, midi ...). Nous accueillons les enfants le matin avant l'école et le soir après l'école ainsi que le mercredi et le weekend. Nous sommes ouverts toute l'année avec les fermetures annuelles durant les vacances de printemps et de la Toussaint.

La saison d'été à l'ACCUEIL DE LOISIRS a été bien animée avec le renouvellement du partenariat avec ODALYS pour l'accueil d'enfants de vacanciers (de 4 à 11 ans) : cela permet de constituer des groupes d'âges et de mettre en place un panel d'activités adaptées plus conséquent en permettant à nos enfants de partager des rencontres différentes. Nous avons eu une équipe de 4 animateurs (1 animateur et 3 animatrices) très compétents qui ont su proposer un ensemble d'activités à thème chaque semaine en y ajoutant la découverte du chant, la danse en plein air ainsi que la possibilité de pratiquer l'équitation (nouveau), la slake-line, l'escalade, le mountain-board, le laser-game pour ce qui est du sport grâce à Flavie, Romane, Maeliss et Yanis.



De plus, les enfants des Arves ont pu s'initier à la Poterie grâce à la gentillesse et le professionnalisme de Pauline chaque semaine ...ateliers qui se sont prolongés le mercredi tout au long de l'automne : une nouvelle corde à leur arc de petits apprentis diabolins.

Nous remercions notre équipe permanente qui sait toujours s'adapter à tous les aléas du quotidien, toute l'année...avec disponibilité, bienveillance et solidarité.

Nous remercions aussi l'équipe technique de la commune qui répond toujours à nos problèmes d'infrastructure avec gentillesse et rapidité.

Nous remercions aussi toute l'équipe communale qui se mobilise toute l'année pour nous aider notamment pour nous fournir des appartements permettant de loger notre personnel saisonnier et nous apporter son soutien financier chaque année ...malgré les aléas conjoncturels.

Notre difficulté permanente et récurrente reste les places de parking au quotidien surtout pour l'arrêt minute ...un projet est en cours pour nous aider à améliorer notre accueil auprès des familles

L'équipe associative soutient les projets concernant le bien-être et le développement culturel et sportif des enfants en lien avec l'équipe éducative. Pour maintenir ce dynamisme, il est important que les parents puissent continuer à se sentir concernés pour être des appuis dans l'accompagnement de leurs bambins dans cette traversée de l'Enfance. Le bureau.



ARVAN TENNIS CLUB

L'Arvan Tennis club fête ses 30 ans en 2025.

L'ensemble de ses membres est fier de son évolution et de sa longévité. C'était un challenge, au départ, que de faire vivre le tennis au milieu de nos montagnes où le ski est roi et où la raquette est au placard 5 mois par an. Mais une poignée de passionnés de « la petite balle jaune » et de la compétition ont relevé le défi.

Le club s'est structuré peu à peu, offrant l'activité sur les 2 sites de St Sorlin et de St Jean d'Arves. Il s'est affilié à la FFT, bénéficie aujourd'hui des services d'un DE tennis du début du printemps à la fin de l'automne, et organise aussi plusieurs tournois tout au long de sa saison.

L'Arvan Tennis Club est présent et reconnu en compétition, au niveau local, départemental et régional. 2 équipes hommes et 1 équipe femmes évoluent avec de très bons résultats dans les championnats par équipe, se déplaçant dans les départements voisins ou accueillant des équipes venant de loin, toujours heureux de découvrir notre belle vallée.

La compétition individuelle est également à l'honneur, le club participe activement au Circuit Maurienne Tennis où ses joueurs sont toujours sur le devant de la scène.

Des projets, aujourd'hui encore, se profilent....

L'amélioration des structures existantes est importante avec notamment deux souhaits : à St Jean d'Arves, une demande de club house et, à St Sorlin une demande de changement de surface des terrains avec la pose d'un tapis « terre battue artificielle » afin d'optimiser et d'allonger la pratique même en cas d'humidité.

L'implantation d'un padel, activité en plein essor qui ne désemplit pas, sur l'un des 2 sites est également un projet porté par le club, pour une pratique locale et touristique.

En s'ouvrant plus bas dans la vallée, l'Arvan TC participe à une entente entre les clubs mauriennais pour la construction de terrains de tennis couverts à St Jean de Maurienne. Une infrastructure et une organisation qui seront un bon en avant pour la pratique du tennis en Maurienne.

Au niveau des enfants, nous souhaiterions orienter les plus jeunes d'une activité aujourd'hui plutôt ludique vers une activité un peu plus compétitive et de les faire participer davantage aux tournois du circuit Maurienne.....la relève est importante !

Nous remercions l'ensemble de nos adhérents pour leur participation et leur bonne humeur, nos partenaires pour leur soutien et les 2 communes pour l'intérêt qu'elles nous portent.

Nous vous donnons rendez-vous à l'automne prochain pour un anniversaire où le tennis, l'amitié et la convivialité sera à l'honneur.

Le bureau et son président,
Karim Ghabrid.



ST SO AIR FORCE

Bonjour à toutes et à tous !

La St So Air Force tient en premier lieu à remercier tous les bénévoles de l'association qui se démènent pour l'organisation d'événements mais aussi tous les commerçants, la commune, l'office et les remon-tées mécaniques sans qui rien ne serait possible.

L'association vous informe que notre bureau a changé, Lucas Binois en tant que président, Erwan Novel en tant que vice-président, Maxence Bozon en qualité de trésorier et Alexis Didier en qualité de secrétaire !

Après 10 années passées au bureau en tant que président nous souhaitons remercier plus particulièrement Laurent Constans qui a énormément fait avancer l'association et une mention spéciale pour Nadia Pietremont !

Cette année nous organiserons les mêmes événements : Flex Cup le 25 Janvier , Big Air tous les mardis des vacances de Février à 18h , Jacky Chaud le 15 mars et le Friend's Party le 5 avril.

L'association reste également présente l'été lors du 14 juillet et du 15 août avec les offices ou encore lors de vente de pains avec la Mairie.



Toute la SSAF vous souhaite de joyeuses fêtes et espère vous voir nombreux sur nos événements !



Naissances



Le 17 mars 2024 :
Siana Audrey Ernestine
d'Anaïs BAUDRAY



Le 15 juin 2024 :
Ozalia ZOUBIR
d'Elodie CHARPIN
et David ZOUBIR

Décès

Le 26 octobre 2024 : **Sadok TALLAA**, né le 17/04/1951

Le 23 décembre 2024 : **Yves** André Marie Jean **LEMAITRE**, né le 17/04/1965

